



FORMATION A LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Public concerné

Tous les salariés

Nombre de stagiaires

4-10

Durée

7 heures / 1 jour

Prérequis

Aucun

Encadrement

Formateur en Prévention des Risques Psychosociaux

Taux de réussite

100%

Modalités d'accès à la formation

Aucune

Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

Equivalence / Passerelle / Allègement

Non / Non / Non

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation

Tarifs (net de taxes)

Inter entreprise
Nous consulter

Intra entreprise
Nous consulter

Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- Appréhender la notion de risques psycho-sociaux
- Comprendre la nécessité d'une prévention des RPS
- Identifier la conduite à tenir selon les situations rencontrées.

Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, utilisations d'outils multimédia (Powerpoint, vidéos...), exercices en sous-groupe.

Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

Evaluation et certificats

Questionnaire écrit en fin de formation

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

Maintien et actualisation des compétences

Un maintien et actualisation des compétences est recommandé tous les 3 ans.

Aspect réglementaire :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

Art L4121-1 du code du Travail

« L'employeur prend toutes les mesures nécessaires en vue de prévenir les agissements de harcèlement moral. »

Art L1152-4 du code du Travail

« L'employeur prend toutes dispositions nécessaires en vue de prévenir les faits de harcèlement sexuel, d'y mettre un terme et de les sanctionner. »

Art L1153-5 du code du Travail

Contenus

1. Le cadre réglementaire : Du général au RPS

- Obligations Employeurs et Salariés
- De l'obligation de résultat à l'obligation de moyens renforcés
- Les principes généraux de la prévention
- Les acteurs de la prévention
- Le document unique
- Les ANI
- Les RPS et le droit

2. Qu'est-ce que les RPS

- Définitions et catégories
- Les facteurs des RPS
- Les conséquences individuelles et collectives

3. Identifier sur les RPS

- Identifier les signes
- Les indicateurs

4. Agir sur les RPS

- Les catégories des niveaux d'action (Différentes préventions)
- Agir en cas d'urgences
- Connaître les relais internes et externes